



République Française

Département de l'Hérault

Extrait du registre des délibérations

**Communauté de communes du Clermontais**

|                        |                 |  |
|------------------------|-----------------|--|
| Date de la convocation | 23 janvier 2017 | Séance du : 1 <sup>er</sup> février 2017   |
|                        |                 |  |
|                        | Votes : 36      | L'An Deux Mille dix-sept, le premier février à 18 heures, le Conseil <i>Communautaire</i> , dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans la salle de réunion du Centre aquatique à CLERMONT L'HERAULT, sous la présidence de Monsieur le <i>Président</i> , Jean-Claude LACROIX |
| Présents : 28          | Pour : 36       |  |
| Absents : 9            | Contre : 0      |  |
| Représentés : 8        | Abstention : 0  |  |

Étaient présents : M. Olivier BERNARDI (Aspiran), Mme Françoise REVERTE (Aspiran), M. Henri JURQUET (Brignac), M. Claude REVEL (Canet), M. Michel SABATIER (Canet), M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), Mme Berthe BARRE (Ceyras), Mme Micaela MARTINEZ-ROQUES (Clermont l'Hérault), Mme Yolande PRULHIÈRE (Clermont l'Hérault), M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), M. Bernard FABREGUETTES (Clermont l'Hérault), Mme Arielle GREGOIRE (Clermont l'Hérault), M. Yvan PONCE (Clermont l'Hérault), Mme Laure ROBERT (Clermont l'Hérault), M. Olivier BRUN (Fontès), M. Philippe VENTRE (Lacoste), M. Alain BLANQUER (Lieurancabrières), M. Serge DIDELET (Mourèze), M. Francis BARDEAU (Nébian), Mme Sylvie MALMON (Nébian), M. Bernard COSTE (Octon), M. Claude VALERO (Paulhan), Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Laurent DUPONT (Paulhan), M. Joël AZAM (Péret), M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez), M. Eric VIDAL (Villeneuveville).

Absents représentés : M. Denis MALLET (Cabrières) représenté par M. Jean-Claude LACROIX (Ceyras), M. Marc FAVIER (Canet) représenté par M. Claude REVEL (Canet), M. Salvador RUIZ (Clermont l'Hérault) représenté par Mme Elisabeth BLANQUET (Clermont l'Hérault), Mme Sophie OLLIER (Clermont l'Hérault) représentée par M. Laurent DÔ (Clermont l'Hérault), Mme Audrey GUERIN (Paulhan) représentée par M. Claude VALERO (Paulhan), M. Bertrand ALEIX (Paulhan) représenté par Mme Mylène BOUISSON (Paulhan), M. Georges GASC (Paulhan) représenté par M. Bernard COSTE (Octon), M. Jean COSTES (Salasc) représenté par M. Joseph RODRIGUEZ (Saint Félix de Lodez),

Absents : Mme. Maryse FABRE (Canet), Mme Bénédicte BENARD (Canet), M. Jean GARCIA (Clermont l'Hérault), M. Bernard BARON (Clermont l'Hérault), Mme Marie PASSIEUX (Clermont l'Hérault), M. Alain SOULAYROL (Liausson), M. Daniel VIALA (Mérifons), M. Christian RIGAUD (Usclas d'Hérault), M. Gérald VALENTINI (Valmasque).

### **Objet : Pouvoir donné par le Président pour le remplacer au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial.**

Monsieur LACROIX informe les membres du Conseil communautaire que le Président de la Communauté de communes du Clermontais est régulièrement appelé à siéger en Commission Départementale d'Aménagement Commercial à deux titres : en qualité de président de la Communauté de communes du Clermontais et en tant que représentant des intercommunalités au niveau départemental.

L'article L751-2 du Code de commerce II 1°) dernier alinéa, prévoit :

« Lorsque l'un des élus détient plusieurs mandats mentionnés aux a à g du présent 1°, il ne siège qu'au titre de l'un de ses mandats. Le cas échéant, le ou les organes délibérants dont il est issu, désignent son remplaçant pour chacun des mandats au titre desquels il ne peut siéger ».

Conformément à ce texte, il convient que le Conseil communautaire désigne le représentant de Jean-Claude Lacroix, lorsqu'il ne peut pas siéger en qualité de Président de la Communauté de communes du Clermontais.

Monsieur LACROIX informe les membres du Conseil communautaire que le Président de la Communauté de communes du Clermontais est régulièrement appelé à siéger en Commission Départementale d'Aménagement Commercial à deux titres : en qualité de président de la Communauté de communes du Clermontais et en tant que représentant des intercommunalités au niveau départemental.

Monsieur LACROIX demande aux délégués qui le souhaitent de faire connaître leur candidature pour ce poste de représentant

Se déclare candidat :  
Monsieur Olivier BRUN

Après appel à candidature et vote, le conseil communautaire

**DESIGNE** Monsieur Olivier BRUN pour représenter Monsieur Jean-Claude LACROIX, lorsqu'il ne peut pas siéger, en qualité de Président de la Communauté de communes du Clermontais, au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial.

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de communes du Clermontais,



Jean-Claude LACROIX

Accusé de réception en préfecture  
034-243400355-20170202-2017-02-01-13-DE  
Date de télétransmission : 03/02/2017  
Date de réception préfecture : 03/02/2017